

Après un lancement réussi, Osmo Energie distribue ses premiers dividendes et révisé son objectif de distribution 2024 à la hausse

Paris, le 24 septembre 2024 - Lancée en mars dernier, la SCPI Osmo Energie bénéficie d'un très bon accueil de la part des épargnants, et affiche plus de 25 millions d'euros de collecte à fin septembre 2024. Cette bonne dynamique lui a permis de procéder à ses premiers investissements immobiliers, de toucher ses premiers loyers et ainsi de distribuer ses premiers dividendes.

Bénéficiant de conditions d'investissement favorables dans un contexte de marché immobilier en pleine mutation, Osmo Energie revoit également son objectif de distribution 2024 à la hausse, établi dorénavant à 7% (1).

♦ Ancrage d'Osmo Energie sur le marché des SCPI, secteur en pleine mutation

Alors que le secteur des SCPI se transforme durablement, Osmo Energie convainc grâce à une stratégie alliant durabilité et rentabilité (2). Six mois après son lancement, elle compte déjà plus de 1 000 associés et une capitalisation de 25 millions d'euros. Elle intègre par ailleurs le top 10 des plus gros collecteurs au 2^{ème} trimestre 2024, preuve du très bon accueil reçu de la part du marché (Source Aspim – Les fonds immobiliers grand public – 2^{ème} trimestre 2024 – Catégorie SCPI diversifiées).

« L'adhésion des investisseurs à la stratégie déployée par Osmo Energie confirme leur intérêt pour des solutions d'épargne immobilière durables, diversifiées et accessibles. Cette bonne dynamique nous assure des liquidités précieuses dans un contexte de marché immobilier favorable aux acquéreurs » souligne Foulques de Sainte Marie, Managing Director de Mata Capital IM.

♦ Premières opérations à venir en Europe, pour plus de diversification

Osmo Energie a d'ores et déjà constitué un patrimoine immobilier diversifié, et signé plus de 10 acquisitions pour plus de 15 millions d'euros en France. Elle s'apprête également à acter son premier investissement hors de ses frontières, en zone euro (3). L'objectif d'Osmo d'Energie est en effet de saisir l'ensemble des opportunités favorisées par ce nouveau cycle immobilier, en France et en Europe, toutes classes d'actifs confondues.

♦ Versement des premiers dividendes et révision à la hausse de la performance cible

Fort de ces investissements, Osmo Energie a procédé en août 2024 au premier versement mensuel de dividendes à ses associés, dernière pierre angulaire d'un lancement de SCPI réussi selon la société de gestion. Osmo Energie annonce également la révision à la hausse de son objectif de distribution 2024 à 7,00% contre 6,00% communiqué initialement.

Foulques de Sainte Marie déclare : « Nous avons su saisir des opportunités offrant un bon niveau de rendement immobilier pour nos associés tout en poursuivant notre objectif de construire un portefeuille diversifié et durable à long terme. Le versement des premiers dividendes au mois d'août ainsi que la révision à la hausse de notre objectif de distribution constituent, à nos yeux, la concrétisation d'un lancement de SCPI réussi. »

♦ À propos d'Osmo Energie

Osmo apporte une nouvelle énergie à la SCPI ! Conçue par des professionnels de l'immobilier et de l'épargne et s'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe dédiée (4), la SCPI Osmo Energie est fondée sur trois piliers :

- Une performance financière ambitieuse sur le long terme avec un objectif de TRI (taux de rendement interne) de 5,50% sur la durée de détention recommandée (10 ans) et de distribution de 6% annuel (1)
- Une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR
- Une épargne 100% digitale, pour plus de flexibilité et d'autonomie

Osmo Energie poursuit une stratégie immobilière diversifiée, couvrant plusieurs pays européens et une variété de typologies d'actifs. Osmo Energie est une SCPI à capital variable (RCS Paris 982 344 137) gérée par Mata Capital IM, ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n°24-04 en date du 12 mars 2024.

- (1) *Estimation non garantie de la performance future calculée par la société de gestion à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Elle ne constitue donc pas un indicateur exact, ni une promesse de résultat. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment de perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.*
- (2) *Osmo Energie poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Cet objectif est non garanti.*
- (3) *Cet investissement est en cours d'étude de la part des équipes de la société de gestion. Il n'existe actuellement aucune garantie que cette opération figure dans le fonds Osmo Energie.*
- (4) *L'équipe peut être amenée à évoluer durant la vie de la SCPI.*

Contacts presse – Agence Conviction[s]

Esther Joubert – ejoubert@convictions.fr – 0675331625

Bruno Lorthiois – blorthiois@convictions.fr – 0678970724